

garderons dans le pays notre population. Sans le chemin et les avantages qui en dériveront, le colon des forêts lointaines ne peut s'attendre qu'à une longue vie d'efforts et de privations, et souvent il succombe, encore jeune, dans cette lutte pour le pain quotidien, ou bien, découragé, il laisse la province pour les prairies de l'ouest.

III.

LES RESSOURCES ET LES ESPÉRANCES DU CHEMIN DE FER.

Abordons maintenant la question des ressources et des espérances sur lesquels on compte, d'abord, pour la construction, et, ensuite, pour l'exploitation du chemin.

Pour la construction du chemin la Compagnie compte sur trois genres de ressources : 1^o. l'octroi du gouvernement, 2^o. les souscriptions des municipalités, et 3^o. les souscriptions particulières.

Au commencement de l'année 1869, la question des chemins à lisses de bois devint extrêmement populaire, et le public fut pris, je dirais, d'une sorte d'engouement pour cette espèce nouvelle de construction. On ne parlait plus que chemins de bois, lisses de bois, lisses Foster, lisses horizontales, lisses de toute espèce ; on voulait partout de ces chemins ; de tout côté on s'agitait afin de former des sociétés pour en construire. Quatre Compagnies furent alors constituées et incorporées : celle du chemin à lisses de Québec à Gosford, du chemin à lisses de Lévis à Kennebec, du chemin de Colonisation du Nord de Montréal, dont je vous ai entretenu toute la soirée, et enfin celle du chemin des comtés de Richelieu, Drummond et Arthabaska. Pour aider la construction de ces quatre chemins, la Législature de Québec passa un acte, 32 V. c. 52, qui leur accorde pendant vingt ans un secours fort important. Ce secours est un octroi sous forme d'une annuité de trois pour cent par \$5,000, par chaque mille de chemin ; de plus, pour les ponts ayant plus de 150 pieds de longueur l'acte accorde la même annuité sur le coût réel des ponts. Cet acte stipule aussi que le gouvernement peut émettre des débentures en capitalisant au taux de 6 pour cent l'annuité à laquelle une Compagnie de chemin de fer aurait droit, suivant la longueur du chemin qu'elle aurait construit et la valeur des ponts qu'elle aurait élevés.

Donnons quelques chiffres pour mieux faire comprendre l'étendue de cet aide :

3 pour cent par \$5000 par mille équivalent à un intérêt annuel de \$150. par mille. \$150. est l'intérêt à 6 par cent d'un capital de